

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 9 DÉCEMBRE 2021

Administration générale

1. La séance a été ouverte à 17 h15, par monsieur le maire Claude Frappier, en l'absence des conseillers Claire Boucher et Jacques Frappier.
2. Monsieur le conseiller Nicholas Lalonde a donné l'avis de motion et a déposé le projet de Règlement concernant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2022. Ce règlement portera le numéro 283.
3. Élection municipale générale du 7 novembre 2021, monsieur Claude Frappier, candidat au poste de maire a déposé, comme exigé par la loi, la liste des donateurs et le rapport de dépenses, relativement à l'élection.
4. Il n'y a pas eu d'autre sujet, ni information, concernant ce secteur.

Sécurité publique

5. Aucun sujet dans ce secteur et aucune information n'a été donnée.

Transport

6. Monsieur le maire, Claude Frappier, a donné l'avis de motion et a déposé, le projet de Règlement autorisant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux. Ce règlement portera le numéro 284.

Autres secteurs

7. Il n'y avait aucun sujet pour les secteurs **Hygiène du milieu, Santé et bien-être des citoyens, Aménagement, urbanisme et zonage et Loisirs et culture**. Aussi, aucune information n'a été donnée, concernant ces secteurs.

Parole au public

8. La séance a été ajournée au mercredi 15 décembre 2021 à 20 heures.